

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>ts</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>ts</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS							
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste		
CAHORS - D. 6 25	12 30	6 25	12 30	CAHORS - D. 4 42	11 4	4 42	11 4	TOULOUSE. D. 5 40	14 14	5 40	14 14	CAHORS - D. 7 40	11 30	7 40	11 30	PARIS - D. 8 45	11 30	8 45	11 30	CAHORS - D. 7 40	11 30	7 40	11 30	CAHORS - D. 7 40	11 30	7 40	11 30

Cahors, le 29 Octobre.

## COMMISSION D'ENQUÊTE

On sait que la Chambre, sur la proposition d'un député bonapartiste, Cunéo d'Ornano, vient de nommer une commission composée de 22 membres, qui a pour mission de faire une enquête sur l'affaire dite « des décorations » autour de laquelle la presse fait tant de bruit depuis une quinzaine de jours.

Certes, cette détermination ne saurait nous surprendre. Agissant sous l'impression du moment et mue par des considérations d'un ordre supérieur et assurément respectables, il n'était pas douteux que la Chambre se rallierait à la proposition du député de Cognac; mais il nous semble, néanmoins, qu'elle ne s'est pas rendu exactement compte de la situation.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la justice a été saisie de l'affaire. En nommant cette commission, l'Assemblée a donc commis, ainsi que l'a fait remarquer fort à propos M. Rouvier, une véritable confusion de pouvoirs.

Nous ne voulons pas dire qu'elle a empiété sur les droits du pouvoir judiciaire, mais il n'est pas douteux que cette résolution pourrait être interprétée par ce pouvoir comme une marque de défiance.

La commission parlementaire, en effet, aura probablement à procéder à une enquête parallèlement à celle déjà poursuivie par le parquet; elle devra s'emparer des faits soumis à la justice, appeler devant elle les personnes mises actuellement en cause. Il y a dans ce mode de procéder quelque chose de blessant pour l'autorité judiciaire.

On dit, pour expliquer la nomination de cette commission, qu'il importe que la lumière soit faite sur cette affaire. Soit; mais il faut qu'on en finisse au plus vite, il faut que les responsabilités soient établies.

Il convient, en effet, que tous les désordres connus ou soupçonnés soient dénoncés, flétris et punis; il le faut pour l'honneur du pays, pour son assainissement moral, pour que des accusations odieuses cessent de peser sur des innocents, pour peser de tout leur poids sur ceux d'autant plus coupables qu'ils sont plus puissants.

Tous les membres de la commission, sauf un, sont favorables à l'enquête.

\* \*

## LES CHAMBRES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 octobre.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération de la proposition de loi tendant à accorder des pensions aux blessés de février 1848, à titre de récompense nationale.

M. Lefebvre-Pontalis veut constater la portée du vote que va émettre la Chambre et qui constitue un droit à l'insurrection.

L'orateur fait une longue digression sur la Révolution de 1848 et conclut au rejet de l'article 1<sup>er</sup>.

M. Camille Raspail, rapporteur, défend énergiquement le projet.

M. Madier de Montjau dit que M. Lefebvre-Pontalis est du parti des vaincus et qu'il veut déshonorer la victoire. On a jusqu'à ce jour par des procédés misérables, empêché le vote définitif de cette loi, il faut que tous les républicains s'unissent; il n'y a pas de confusion possible entre la Révolution et les coups d'Etat; la Chambre toute entière votera la loi qui lui est proposée.

M. Albert Duchesne demande si la commission s'appuie sur la restitution d'une somme actuellement dans les caisses de l'Etat.

M. Turrel, rapporteur, répond en quelques mots et la discussion est close.

L'article 1<sup>er</sup> est voté par 319 voix contre 185, ainsi que les 5 articles suivants.

M. de La Ferrière, propose une disposition additionnelle, d'après laquelle les personnes condamnées après ou avant les événements politiques de 1848 pour des délits, ne seront pas admises aux bénéfices de la loi.

M. Turrel, repousse cette disposition au nom de la commission.

La Chambre la repousse par 294 voix contre 195.

M. de La Ferrière, propose de faire profiter de la loi les soldats qui ont défendu en 1848 la force publique.

La commission repousse la proposition.

La Chambre la rejette par 306 voix contre 171.

M. Cunéo d'Ornano, dit qu'il faut rendre hommage au principe de revendication du droit populaire pour lequel les victimes de 1848 ont combattu, mais cette loi est une loi d'argent, non une loi de principe. Je ne la voterai pas.

L'ensemble de la loi est voté par 333 voix contre 193.

M. Burdeau dépose, au nom de la commission du budget, un rapport favorable sur les traitements des instituteurs.

La séance est renvoyée à samedi.

### SÉNAT

Séance du 27 octobre

Le Sénat décide qu'il discutera immédiatement l'interpellation de M. Isaac, sur les récents décrets relatifs à la création de l'unité indo-chinoise et à la réorganisation des colonies de l'Annam, du Tonkin et de la Cochinchine.

M. Isaac, prend la parole et exprime le regret que le gouvernement ait procédé en cette matière par voie de décret, au lieu de saisir le Parlement de cette importante question. Il regrette notamment l'extension du droit de grâce accordé aux gouverneurs généraux et demande au gouvernement de revenir sur cette décision.

MM. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, et Flourens, ministre des affaires étrangères, insistent sur l'urgence des mesures qui ont été prises au point de vue des économies à réaliser, de la diminution des effectifs et de la bonne administration des colonies.

Après diverses observations présentées par MM. Michet, Fontarabie et de Lareinty, le Sénat adopte un ordre de jour proposé par M. Bozérian, exprimant sa confiance dans le gouvernement et modifiant l'application du droit de grâce.

La séance est renvoyée à jeudi.

## INFORMATIONS

**Le dossier de M. Wilson.** — En réponse à un passage du discours prononcé par M. Wilson, le *Paris* publie les trois renseignements suivants : « M. Wilson a touché l'an dernier, 72,800 fr. pour les intérêts de sa mise de fonds et pour sa part de bénéfices dans la charge du trésorier-payeur général d'un département du Nord. M. Wilson a engagé 300,000 fr. dans cette affaire. »

» M. Wilson a touché une somme de 103,000 fr. pour les intérêts de sa mise de fonds et pour sa part de bénéfices dans la charge du trésorier-payeur d'un autre département du Nord. M. Wilson a engagé 600,000 fr. dans cette affaire.

» M. Wilson est intéressé, en outre, dans plusieurs autres trésoreries. Nous ignorons encore quel a été de ce chef le chiffre de ses bénéfices pendant la dernière année. Nous les ferons connaître à nos lecteurs dès que nous serons fixés nous-mêmes. »

**Arcachon.** — La population d'Arcachon préparait une manifestation sympathique en faveur de M. de Morenheim, ambassadeur de Russie; mais celui-ci a adressé au maire d'Arcachon une lettre le priant de s'abstenir de toute manifestation et lui exprimant sa gratitude à l'égard de la population.

**La résolution de M. Grévy.** — M. Grévy a répété à plusieurs personnes qui ont eu l'occasion de le voir hier et aujourd'hui qu'il était résolu de donner sa démission si l'enquête était votée.

M. Rouvier a eu deux entretiens avec lui : un hier soir, qui s'est prolongé très tard; l'autre ce matin. C'est à la suite de ce dernier entretien qu'il a été décidé que le cabinet poserait la question de confiance sur le vote de l'enquête.

D'ici au 3 novembre, on cherchera à arranger les choses.

22 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES

### D'un Peau-Rouge

#### A PARIS

#### LES FAUVES DES SAVANES

#### DEUXIÈME PARTIE

#### IV

COMMENT ARMAND DE VALENLEURS PARTIT EN CHASSE AVEC SON CHIEN DARDAR, ET QUELLE DÉCOUVERTE IL FIT DANS LA SAVANE, AU PIED D'UN ROCHER.

Armand était au comble de la surprise. C'était en vain qu'il sondait du regard les profondeurs du bois et qu'il interrogeait le sol. L'enfant était bien seule, et seule elle était arrivée là.

Mais d'où venait-elle ? Comment se trouvait-elle là ? Quel mystère, ou quel crime, causait sa présence dans ce coin perdu de la savane ? Toutes ces questions se pressaient en foule à l'esprit du jeune homme sans qu'il lui fût possible de répondre à aucune.

— Sauvons-là d'abord, murmura-t-il, nous verrons ensuite ce qu'il y aura à faire.

Il se fraya un passage à travers le buisson, et il

pénétra dans la clairière, suivi par Dardar, qui avait refusé de passer le premier.

Au premier mouvement du jeune homme, le cheval s'était redressé, avait poussé un hennissement strident comme un appel de clairon, et était venu résolument se placer devant la gentille dormeuse.

Armand s'arrêta indécis, non par crainte, mais pour ne pas effrayer l'enfant, et surtout de peur d'être obligé d'avoir maille à partir avec son brave et dévoué défenseur.

De son côté, Dardar avait aboyé à deux ou trois reprises, avec une intonation singulière, mais sans faire aucune démonstration hostile contre le cheval.

La fillette avait ouvert les yeux.

Deux grands yeux bleus couleur du ciel.

Mal éveillée encore, elle se frottait les yeux en bâillant, mais sans paraître effrayée le moins du monde.

— Que veux-tu ? ma bonne Jaguarita, dit-elle d'une voix douce et harmonieuse comme un chant d'oiseau. As-tu senti quelque ennemi ?

L'enfant s'était exprimée en langue espagnole, langue que Armand parlait fort bien et que sa mère lui avait apprise.

— Non, señorita, répondit-il en adoucissant le timbre un peu mâle de sa voix. Je suis au contraire un ami, dont le plus vif désir est de vous être utile, si cela lui est possible.

— Oh ! s'écria-t-elle en bondissant sur ses pieds, un ami ! Enfin ! je ne serai donc plus seule ! Dieu a eu pitié de moi !

— Cela doit être vrai, répondit aussitôt le jeune homme, car je ne puis attribuer qu'à un miracle

la façon dont, sans le savoir, je vous ai rencontrée. Ne vous effrayez donc pas, je vous en supplie, de me voir aussi à l'improviste près de vous.

— M'effrayer ? et pourquoi ? répondit-elle.

Et, caressant doucement le cheval :

— Recule-toi, Jaguarita, dit-elle, tu vois bien que j'ai trouvé un ami.

Le cheval s'écarta doucement.

— Soyez le bienvenu, ami, dit la fillette en s'approchant vivement du jeune homme et lui tendant la main. Oh ! je suis bien heureuse de vous avoir rencontré. Etes-vous seul ici ?

— Non, j'ai ma mère et quelques amis. Ils sont campés à une lieue environ de l'endroit où nous sommes.

— Une mère, murmura la fillette avec tristesse et les yeux pleins de larmes, vous êtes heureux, ami, d'avoir une mère, moi, je suis seule !

Des sanglots lui coupèrent la voix.

Dardar s'approcha et lui lécha les mains.

— Bon chien ! s'écria-t-elle en lui jetant les bras au cou et l'embrassant follement, tu me plains, je t'aime bien, tu es bon !

— Moi aussi, je vous aime, reprit doucement le jeune homme, venez avec moi, ma mère sera la vôtre.

— Ma mère est dans le ciel, dit-elle avec douleur, pauvre mère ! si elle savait que je suis seule et abandonnée; mais elle veille sur moi, c'est elle qui vous a guidé jusqu'ici pour me sauver ! Ami, laissez-moi remercier ma mère.

Et, ployant les genoux et joignant les mains, elle fit à voix basse une fervente prière.

Armand, attendri par cette scène étrange, ne savait que penser de cette singulière enfant.

Tout à coup elle se releva, essuya ses larmes, et accourant vers Armand :

— Embrassez-moi aussi, lui dit-elle.

Puis, lorsque le jeune homme l'eut affectueusement embrassée :

— Conduisez-moi près de votre mère, lui dit-elle résolument.

— Tout de suite, ma chère petite amie, répondit-il.

— Appelez-moi Vanda, c'est mon nom, et vous, ami, quel est le vôtre ?

— Armand.

Armand et Vanda, c'est bien, dit-elle en riant; nous serons frère et sœur, et nous nous aimerons bien.

— Oh ! oui, s'écria le jeune homme, avec un élan passionné qui le surprit lui-même.

V

COMMENT ARMAND PRÉSENTA SA SINGULIÈRE TROUVAILLE A SA MÈRE, ET CE QUI S'ENSUIVIT.

Vanda était une enfant.

Elle avait neuf ans à peine.

Chez elle, toutes les sensations étaient vives, rapides, mais s'effaçaient presque aussitôt pour faire place à d'autres, toutes aussi profondes en apparence.

Heureuse d'avoir trouvé un compagnon, de ne plus être seule, et d'avoir quelqu'un avec qui rire, causer, jouer et même pleurer, à l'occasion, elle ne voyait pas au-delà.

Cependant elle paraissait avoir conservé un profond et touchant souvenir de sa mère, dont elle ne parlait que les larmes aux yeux.

Quant à son père, elle en parlait beaucoup



CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

**A l'occasion** des fêtes de La Toussaint, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

**Élections consulaires.** — Conformément aux prescriptions de la loi du 8 décembre 1883, la liste générale des électeurs du ressort du Tribunal de commerce de Cahors est déposée, à dater de ce jour, au greffe de ce tribunal, et la liste spéciale de chacun des cantons du ressort au greffe de chacune des Justices de paix correspondantes.

Pendant les quinze jours qui suivront ce dépôt, les ayant-droit compris dans l'article 1<sup>er</sup> de la loi pourront exercer leurs réclamations, soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment omis, soit qu'ils demandent la radiation d'un citoyen indûment inscrit. Ces réclamations seront portées devant le juge de paix du canton, par simple déclaration, faite sans frais au greffe de la justice de paix du domicile de l'électeur dont la qualité sera mise en question.

Cahors, le 26 octobre 1887.

Le préfet du Lot,  
L. PAYSANT.

**Révision des listes électorales.**

Par sa circulaire du 18 octobre courant, M. le préfet du Lot vient de rappeler à MM. les maires du département que l'article 14 de la loi du 5 avril 1884 a supprimé la liste spéciale des électeurs municipaux et que, par suite, il ne doit plus y avoir qu'une liste unique pour chaque commune.

Cette liste est dressée par une commission composée du maire, d'un délégué du préfet et d'un délégué du conseil municipal. Les réclamations sont jugées par cette commission à laquelle doivent être adjoints deux autres délégués du conseil municipal.

MM. les maires sont priés de vouloir bien profiter de la prochaine session de novembre pour faire désigner les trois délégués du conseil municipal appelés à participer à la révision de la liste électorale de 1888.

**Sous-officiers.** — La nouvelle tenue pour les sous-officiers, que le général Ferron a fait adopter tout dernièrement pour les sergents rengagés, se compose d'une tunique en drap noir avec collet jaune, complétée par les épaulettes qui, décidément, vont disparaître dans l'armée; ces épaulettes sont rouges avec torsades dorées identiques à celles portées, en dernier lieu, par les tambours-majors. Le pantalon garance est en drap fin.

Les sous-officiers portent une légère épée à poignée nickelée accrochée par une bélière à un ceinturon verni.

Cet uniforme est seulement une tenue de ville; en campagne, les sergents rengagés re prennent le sabre et les vêtements d'ordonnance.

D'autre part, une certaine liberté va être, paraît-il, laissée à tous les sous-officiers sous le rapport de la tenue, qui pourra avoir un peu plus d'élégance que par le passé: un pantalon bien ajusté, une tunique bien coupée, n'éveille-

moins et presque avec indifférence, bien que parfois un éclair de sensibilité jaillit de son grand œil bleu, quand elle disait quelques mots se rapportant à lui.

Il était évident que, pour une raison ou pour une autre, l'enfant connaissait peu son père.

Sans doute, cet homme était un chasseur, peut-être un *gambucino*, ou un chercheur d'or, contraint, par le genre même de ses occupations, de s'absenter souvent de sa maison, où il ne revenait qu'à de longs intervalles, pour n'y passer que quelques jours et parfois même quelques heures seulement.

Du reste, Armand de Valenflours était trop enfant lui-même et avait encore trop peu de suite dans les idées pour être en état d'interroger la fillette et d'obtenir sur son passé les renseignements nécessaires pour lui faire plus tard retrouver sa famille.

La conversation des deux enfants avait donc lieu à bâtons rompus, allant au hasard, battant les buissons à droite et à gauche, sans aucune suite.

Interrompue subitement par le plus léger caprice de la petite fille, qui s'arrêtait à l'improviste au milieu d'une phrase intéressante pour caresser Jaguarita, jouer avec Dardar ou avec Armand. De sorte que ce qu'elle dévoilait de son passé était très peu de chose.

Non pas que la fillette essayât de dissimuler; elle n'avait rien à cacher, cela se voyait tout de suite.

Au contraire, elle ne demandait qu'à parler et jasait à tort et à travers, comme une charmante petite perruche qu'elle était.

ront plus les susceptibilités des chefs et ne leur vaudront plus un séjour plus ou moins prolongé au quartier ou à la salle de police.

**Pigeons-voyageurs.** — Les préfets ont reçu des instructions au sujet des pigeons-voyageurs capturés.

Ceux de ces volatiles qui seront mis à la disposition des autorités locales, devront être relâchés s'ils sont reconnus comme appartenant à des sociétés ou à des amateurs français.

Ceux dont l'origine serait douteuse ou dont les attaches étrangères pourraient être constatées, devront être mis à la disposition du commandant d'armes, ou, à son défaut, au commandant de la gendarmerie.

**Produits étrangers.** — Depuis quelques temps, s'étalent, sur les murs, des chromos, dont un certain nombre portent l'estampille allemande. Les marchands d'images qui font là leur *bédi gommerce*, ont sans doute obtenu l'autorisation de l'administration; mais celle-ci ne s'est peut-être pas inquiétée de leur nationalité, ni de l'origine de leurs marchandises. Nous la prions donc d'y regarder de plus près, et si l'est vrai qu'il y a du Prussien là-dessous, nous aimons à croire qu'elle nous débarrassera de ces Teutons et de leurs produits.

**Société de secours mutuels de Cahors.** — Dans sa séance du 9 octobre, la Société de secours mutuels de Cahors a fixé au 30 de ce mois l'élection de son président.

Le scrutin restera ouvert de 8 h. à 11 h. du matin.

M. Paul Cangardel, vice-président de cette Société, dans la séance du 9 octobre, rendait compte de la situation financière, qui n'était plus à 3 fr. 75 centimes, comme à la fin de l'année 1885, mais à près de 4,000 fr. Il assurait les sociétaires qu'au commencement de l'année prochaine, on pourrait distribuer aux malades et aux infirmes une allocation journalière, que les ressources de la fin de l'année fixeront.

Cette amélioration dans la situation financière de la Société est due à l'augmentation du nombre des membres honoraires.

**Enseignement de l'agriculture.** — On étudie en ce moment, au ministère de l'instruction publique, un projet dont le but serait de permettre aux instituteurs ruraux de consacrer quelques heures chaque semaine à l'enseignement des notions théoriques de l'agriculture et de la comptabilité agricole, ainsi que la protection à accorder aux oiseaux et aux insectes utiles.

Des prix spéciaux seraient accordés aux élèves qui se seraient le plus particulièrement distingués dans ce genre d'études.

**Ecoles normales.** — Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser une circulaire aux recteurs pour leur rappeler que la disposition de l'article 70 du décret organique du 18 janvier 1887, en vertu de laquelle les aspirants aux Ecoles normales doivent être pourvus du brevet élémentaire, sera applicable à partir du concours d'admission en 1888.

Le ministre estimant que les candidats devaient être prévenus dès à présent, prie les rec-

Mais son babillage, n'étant pas sérieusement dirigé, s'égarait à chaque minute.

Et puis, qu'importait à Armand ce qu'était Vanda, ou ce qu'elle avait été? Il en raffolait, la trouvait charmante, et ne s'inquiétait que fort médiocrement du reste.

Ce qui plaisait surtout au jeune homme, dans cette aventure singulière, c'était son étrangeté.

La situation qu'elle lui faisait, en le posant aux yeux de tous en protecteur de la gentille enfant.

C'était lui seul qui, conduit par le hasard, ce pseudonyme si vrai de la Providence, avait été amené, comme par la main, à l'endroit caché au milieu des fourrés où elle dormait, insouciant de tout danger.

Sans lui, sans cet incompréhensible désir de promenade qu'il avait éprouvé et voulu satisfaire au lieu de dormir, comme il le faisait chaque jour à la halte de onze heures, les voyageurs auraient continué leur route sans découvrir la pauvre petite abandonnée, réfugiée si près de leur campement.

Qui sait ce qui serait alors advenu de la pauvre enfant?

Si elle ne serait pas tombée entre les mains des Peaux-Rouges ou des bandits de la Savane, ou peut-être, chose plus terrible encore, n'aurait pas été dévorée par les fauves?

Toutes ces suppositions étaient non seulement plausibles, mais encore d'une indiscutable logique.

Armand était donc bien véritablement le sauveur de Vanda; elle lui devait ou la vie ou la liberté, et peut-être même les deux ensemble.

Cette situation relevait le jeune homme dans sa propre estime; il était fier de ce qu'il avait fait;

teurs d'inviter MM. les inspecteurs d'Académie de leur ressort d'user de la publicité dont ils disposent pour que la nouvelle réglementation soit portée sans retard à la connaissance de tous les intéressés.

**Elections.** — Dimanche dernier, 23 octobre courant, MM. Barthélemy, Boorthoumieux et Pierre Salives, propriétaires, ont été élus conseillers de la commune de Saotz.

— Les électeurs de la commune de St-Vincent ont élu, dimanche dernier, M. Maxime Boorthoumieux conseiller municipal de leur commune.

— Le dimanche 23 octobre courant, M. Lafage, propriétaire à Parnac, a été élu conseiller municipal de cette commune.

— Une élection municipale complémentaire a eu lieu au Boulvé, le dimanche 23 octobre courant. M. Guillaume Froment a été élu conseiller municipal.

— Dans sa séance du 23 octobre courant, le conseil municipal de la commune de Cavaillac a élu M. Viellescazes adjoint au maire.

**L'Exposition de Toulouse**

Il n'y a jamais eu de plus fameux gachis que l'attribution des récompenses de cette Exposition.

La *Dépêche*, elle-même, signale des réclamations innombrables, et raconte des faits scandaleux:

« Il est nécessaire, dit-elle, que nous connaissions enfin qui s'est permis de *fricoter* ainsi. »

On lit dans les *Nouvelles*:

Les journaux de Toulouse ont relaté, ces jours derniers, les scandales qui se sont produits à l'occasion de la distribution des récompenses de l'Exposition.

Les décisions des jurys ont été méconnues ou plutôt falsifiées. Par qui? L'opinion veut le savoir, et nous l'aiderons à le rechercher. Il y a des hommes responsables à la tête de cette vaste organisation. Y aurait-il là, encore, des tripotages? Nous voulons connaître les Limousin et les Wilson de Toulouse.

Pour n'être pas accusé de parti-pris politique nous citons un journal radical, la *Marseillaise*, de Toulouse:

Une maison de fleurs artificielles (rue de la Pomme), ayant obtenu du jury, pour son exposition, une  *médaille d'argent*  et sur les épreuves du palmarès, elle arrivait à la  *médaille d'or* ; et sur le palmarès lui-même au  *diplôme d'honneur* . — Il y a mieux encore, le palmarès décerne  *deux médailles d'or*  et une  *médaille d'argent*  à trois collaboratrices de cette maison; et cependant, il n'avait été fait aucune demande de récompense de ce genre auprès du jury, qui par conséquent, n'a pas eu à se prononcer.

Une marchande de corsets, avait obtenu du jury, pour son exposition, une  *médaille d'argent* . Sur le palmarès, elle a une  *médaille d'or* .

M. Cathala, rue Alsace-Lorraine, auquel le jury n'avait accordé qu'une  *médaille de vermeil* , est inscrit sur le palmarès comme ayant obtenu une  *médaille d'or* . — Passementerie et électricité.

M. Erdrick (chemisier) rue St-Rome, auquel

il se sentait presque un homme, puisqu'il avait, lui aussi, quelqu'un à protéger.

Aussi se promettait-il fermement, dans son for intérieur, d'accepter fermement toutes les conséquences de la mission que lui confiait ainsi le hasard à l'improviste, et d'en remplir toutes les conditions.

Tout en riant, en jouant et en babillant, la fillette avait lestement fait ses préparatifs.

Préparatifs fort courts à la vérité.

Il s'agissait simplement de refermer la valise, de l'attacher sur la croupe de Jaguarita, puis de remettre le mors à la bonne bête et de grimper ensuite sur la selle.

Curieux de voir comment sa nouvelle amie se tirerait de ses difficultés, Armand résolut de rester spectateur passif de ce qui allait se passer, tout en se réservant, bien entendu, d'intervenir si besoin était.

L'attente d'Armand fut trompée, la fillette fit très bien ses petites affaires toute seule.

Elle remit le mors à son cheval, puis, après avoir fermé la valise, elle s'approcha de l'animal et lui dit en le flattant doucement:

— Baisse-toi, Jaguarita.

La bonne bête plia les jarrets pour donner à la fillette la facilité d'attacher la valise; puis, cela fait, l'enfant saisit fortement la bride et la crinière, en même temps qu'elle disait de sa douce voix:

— Baisse-toi un peu plus, Jaguarita.

L'animal obéit.

Alors Vanda posa le pied gauche sur l'étrier, s'accrocha à la selle, s'enleva comme un flocon de duvet et se mit légèrement à califourchon, jambe

de ci, jambe de là, à la mode mexicaine.

Dès qu'elle sentit la fillette solidement installée sur son dos, Jaguarita se releva en hennissant de plaisir.

Cette petite scène, si simple en apparence, n'avait duré que deux ou trois minutes au plus; elle avait charmé Armand à cause de la décision mutine de la jeune fille, de l'obéissance et de la douceur de la jument, qui se prêtait si bénévolement à tous ses caprices.

— Maintenant, mon ami, nous partirons quand tu voudras, dit Vanda avec un mignon sourire; marche en avant pour m'indiquer la route, je te suivrai.

— Non, répondit le jeune homme en riant, je resterai derrière toi pour te défendre si besoin est; c'est Dardar qui marchera en avant.

— Comme il te plaira, ami; tu es mon grand frère, je dois t'obéir.

— Sois tranquille, petite sœur, je n'exigerai jamais rien de toi qui ne soit juste.

Et s'adressant à Dardar du même ton qu'il eût parlé à un homme:

— Passe devant, mon garçon, lui dit-il, nous retournerons au campement.

Le molosse fit deux ou trois bonds joyeux autour du cheval, avec lequel il semblait être déjà dans les meilleurs termes, il remua la queue, passa de l'arrière garde à l'avant-garde, et après avoir retourné la tête pour voir si on le suivait, il prit un trot relevé.

Le cheval le suivit aussitôt, et Armand, le fusil sur l'épaule, ferma la marche.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).



Gramat. — Le comité d'achat pour la remonte de l'armée se trouvait à Gramat lundi dernier, 14 octobre.

Duravel. — La foire a été belle, mais il y avait peu de bœufs car, dans ce moment, on est occupé aux semences; tous ceux destinés à la boucherie se sont vendus aux prix des foires précédentes; il s'est fait peu d'affaires sur les autres bœufs.

Les porcs gras ont subi une baisse sensible: ils se vendaient environ 40 francs les 50 kilog., poids vif; les porcs nourrissons se vendaient de 15 à 20 francs la pièce.

Il y avait une belle foire d'oies; il y en a eu un tiers qui ne se sont pas vendues. Celles qui ont trouvé preneur se sont vendues à plusieurs prix: il y en avait à 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 francs la paire, suivant grosseur et beauté.

La volaille était à bon marché. Dans la région, le vin se vend toujours à de bons prix; il y en a eu ces jours derniers, à 600 francs le tonneau.

La glace a fait son apparition. Des fontaines étaient gelées, et les ruisseaux présentaient une légère couche de glace.

Tribunal correctionnel de Cahors

Extorsion d'une somme d'argent et exercice illégal de la médecine. — Les deux prévenus assis sur les bancs du Tribunal correctionnel sont les nommés Bourgade, Etienne, dit Henri, âgé de 44 ans, exerçant la profession de dentiste à Montpezat, et son fils Bourgade, Etienne, dit Antoine, âgé de 20 ans.

Ce dernier est inculpé d'avoir, à Cahors, dans le courant du mois d'août dernier et en tous cas, depuis moins de 3 ans, à l'aide de menaces verbales, de révélations ou d'imputations diffamatoires, extorqué ou tenté d'extorquer la remise d'une somme d'argent à la veuve Girma;

Bourgade père de s'être rendu complice du délit reproché à son fils. Le tribunal condamne Bourgade Antoine, à 3 mois de prison, et Bourgade Henri, à 8 mois de la même peine.

Soldat condamné à mort. — Le 7 septembre dernier, le 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval était cantonné à Bressuire, à l'occasion des grandes manœuvres. Le soir, une ronde de sous-officiers passait devant une maison mal famée et y remarquait un grand nombre de chasseurs.

Le commissaire de police faisait une enquête au sujet d'un bracelet volé.

Le magistrat permit néanmoins aux sous-officiers d'emmener leurs hommes et comme ces derniers se formaient par quatre, le maréchal des logis aperçant le nommé Monnier qui se sauvait en lui faisant un geste inconvenant; il courut après lui et l'arrêta. Mais le cavalier asséna à son supérieur deux formidables coups de poing sur la figure.

Monnier a comparu samedi devant le conseil de guerre du 11<sup>e</sup> corps qui, à l'unanimité, l'a condamné à la peine de mort.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

MORPHINOMANIE. M. Ball fait une communication sur les conséquences de la morphinomanie. On lui a souvenu attribué des lésions pulmonaires, de la gangrène, de la carie dentaire, des lésions cérébrales; il était intéressant de savoir si d'autres accidents ne pouvaient pas en être la suite. Une nouvelle observation vient de mettre M. Ball à même de faire l'autopsie d'une jeune fille morte dernièrement de la morphinomanie.

La malade avait seize ans lorsqu'elle a été confiée à ses soins; elle était morphinomane depuis l'âge de douze ans. Différentes affections avaient motivé chez elle l'usage des injections hypodermiques à haute dose. Le 26 mai de cette année, elle en était arrivée à prendre plus d'un gramme de morphine par jour. Il en était résulté des accidents très graves, se traduisant par la froideur des extrémités, de la diarrhée et des vomissements.

C'est alors qu'on procéda à la suppression graduelle des injections. Le 10 juillet dernier, la suppression était complète, sans qu'on pût remarquer de changement inquiétant dans l'état de la malade.

Pendant les douze jours qui suivirent, aucun symptôme fâcheux ne se manifesta chez elle; le treizième jour, elle avait l'air d'être complètement revenue à la santé. Mais le lendemain elle se plaignait d'avoir un peu froid. Un dyspnée

effroyable succéda à cette première impression; et la mort survint sans tarder.

A l'autopsie, M. Ball constata une légère altération graisseuse du cœur; les autres organes étaient intacts. Néanmoins un fait assez grave s'est révélé à M. Ball au cours de ces observations: il a pu reconnaître la présence de la morphine dans l'appareil circulatoire, quoique depuis treize jours la malade n'en eût pas absorbé. Cette présence d'un poison aussi violent dans les tissus pourrait expliquer les accidents tardifs survenus assez longtemps après la suppression de toute injection hypodermique.

M. Gréhan lit un très intéressant travail sur les poêles sans tuyaux. Après avoir exposé les expériences faites sur des chiens avec ces appareils, il en conclut qu'il faut renoncer à ce mode de chauffage, dont il peut résulter les plus graves accidents.

Le viaduc de Garabit. — On écrit de St-Chély-d'Apcher à l'Aveyronnais:

Les travaux d'aménagement du chemin de fer de St-Chély à Neussargues marchent lentement, mais régulièrement. Tout le monde pense que la Compagnie pourra tenir ses promesses et que la voie pourra être livrée à la circulation vers le premier de l'an au plus tard. C'est sur cette ligne que se trouve, à vingt kilomètres de Saint-Chély, le fameux pont de Garabit, d'une hauteur totale, du fondement au parapet, de cent vingt-quatre mètres. La grande arche a cent soixante mètres de portée. Cet ouvrage, qui est tout de luxe, puisqu'il était très aisé à l'ingénieur de lui donner des proportions beaucoup plus restreintes et même de le faire disparaître totalement du plan, sans autre désavantage pour la circulation qu'une grande économie de fonds et plus de sécurité pour les voyageurs, commence, au moment où l'épreuve en va être faite, à inspirer des inquiétudes.

Si on admire sa légèreté et sa hardiesse, on suspecte sa solidité. Sous le seul poids de la charpente de fer, les écrous qui en relient les diverses pièces cèdent et se brisent de force: il faut une action constante de main-d'œuvre pour réparer au jour le jour ces sortes d'accidents. La couche de minium qui le recouvre devra être constamment renouvelée; on prévoit des frais énormes d'entretien, et l'on commence à dire que la Compagnie posera des conditions avant d'accepter ce travail. Il y a là un imprévu qui pourrait bien faire renvoyer à une date indéterminée l'ouverture définitive de la voie.

Un conseil par jour. — Un remède par excellence contre les gerçures des mains et du visage:

Torréfier des jaunes d'œufs dans de l'huile fine; ajouter quelques gouttes d'éther. Imbibez un linge de batiste que l'on passe sur la peau, une heure avant d'aller au grand air.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 17 octobre 1887

Présidence de M. VALETTE directeur. Présents à la séance: MM. Valette, directeur. Larousille, secrétaire général. L'abbé Gary, secrétaire archiviste. Calvet, trésorier.

MM. Daynard, Malinowski, Delpérier, Girma, Greil et Blanc. Monsieur le président présente à la Société les deux nouveaux membres qu'elle a élu dans sa dernière séance: MM. Louis Greil et Joseph Blanc.

Monsieur le secrétaire général dépose les publications suivantes:

- 1<sup>o</sup> Bulletin de la société des lettres et arts de la Corrèze.
2<sup>o</sup> Mémoires de la société archéologique de l'Orléannais.
3<sup>o</sup> Journal d'hygiène.
4<sup>o</sup> Journal des bibliothèques populaires.
5<sup>o</sup> Bulletins et mémoires de la Société archéologique d'Ile-et-Vilaine.
6<sup>o</sup> Mémoires et comptes-rendus de la société scientifique d'Alais.
7<sup>o</sup> Bulletin de la société héraldique et généalogique de France.
8<sup>o</sup> Société archéologique de Bordeaux.
9<sup>o</sup> Journal d'histoire naturelle de Bordeaux et du sud-ouest.
10<sup>o</sup> Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques.
11<sup>o</sup> Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> livraisons.
12<sup>o</sup> Supplément à l'inventaire des monuments mégalithiques d'Ile-et-Vilaine.

Les procès-verbaux des séances de la section de Figeac, des 9 juin, 21 juillet et 6 octobre sont lus par M. le secrétaire général. M. Bazille, président de la section, avait publié en décembre dernier, une circulaire invitant les personnes qui s'intéressent au progrès intellectuel à adresser à la section des notes et documents divers relatifs à l'histoire locale; il constate avec peine que cette circulaire n'a pas jusqu'ici eu d'effet. La société le regrette également et voit avec peine que l'arrondissement de Figeac, si riche en monuments et en souvenirs historiques soit si peu étudié. Elle espère que les membres de la section de Figeac, à l'exemple de leur digne président, s'attacheront de plus en plus de l'histoire locale.

M. Malinowski apprend à la Société une im-

portante nouvelle. Gourdon, comme Figeac, veut avoir sa section. Elle est déjà fondée depuis le 16 octobre. M. Camelles, maire de Gourdon, a été élu président et M. G. Taillade secrétaire. La société approuve la création de la nouvelle section et remercie M. Malinowski, dont le dévouement à notre pays semble croître avec les années, d'en avoir été l'instigateur.

Un membre émet le vœu que les journaux n'insèrent les articles publiés dans le bulletin qu'après s'être assurés que le bulletin a été distribué. Ce vœu est adopté.

M. le président consulte la Société pour savoir s'ils convient d'organiser une séance solennelle pour la distribution des récompenses aux lauréats du concours; la société émet un vœu favorable et décide que la séance solennelle aura lieu, le 6 novembre, au Palais de Justice, sous la présidence de M. le préfet du Lot.

La liste des ouvrages couronnés avec le nom des lauréats est lue par M. le secrétaire général. La séance est levée à 10 heures.

Le président, H. VALETTE. Le secrétaire, J. MALINOWSKI. G. GARY.

Grand concours de 1887.

La remise des récompenses aux lauréats aura lieu, en séance publique, dans la grande salle du Palais de justice de Cahors, le dimanche 6 novembre prochain, à quatre heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Paysant, préfet du Lot.

N. B. — Les lauréats seuls ont été individuellement prévenus du résultat du concours.

Bibliographie

Le 4<sup>e</sup> volume de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE vient de paraître. Il renferme la fin de la lettre A et le commencement de la lettre B. Cette vaste entreprise se poursuit régulièrement et tient toutes ses promesses.

Grâce à son organisation, à la direction et à la collaboration effective d'hommes d'une compétence indiscutable, elle dépasse de beaucoup toutes les encyclopédies parues en France ou à l'étranger. Il serait difficile de trouver ici la trace des blâmes inévitables au début d'une œuvre aussi complexe. Constatons cependant un nouveau progrès: l'illustration paraît plus soignée, exclusivement composée de figures inédites, dont beaucoup ont une réelle valeur artistique. Ce quatrième volume renferme près de 500 figures de toute espèce. Quant aux 7 cartes en couleurs, hors texte, les cartes des départements nous paraissent être ce qui a paru de mieux en ce genre.

Les hommes politiques et les économistes seront satisfaits de ce volume: dans les premières livraisons ils trouveront de longs développements sur les « Assemblées », depuis la Grèce jusqu'au Congrès du 28 décembre 1885, sur « l'Assistance publique », « l'Association », les « Assurances ». Ils ne seront pas moins intéressés par le grand article que M. Lévassieur a consacré à « l'Australie » et à « l'Australie britannique ». Puisque nous sommes sur ce chapitre signalons « l'Autriche », de M. Leger. Les découvertes les plus récentes sur « l'Assyrie » et la « Babylonie » ont été magistralement exposées par M. Oppert, un maître en ces matières. L'histoire classique n'est pas négligée pour cela, et tout le monde trouvera à apprendre dans l'article « Auguste », de M. Jullian, un des professeurs les plus distingués de la jeune Université. C'est M. Charavay, qui a traité l'article « Autographes ». Aux yeux des juristes, la direction de M. Glasson est sûre garantie pour la partie relative au droit. Il a signé une étude sur « l'Assiguation »; on lira aussi avec un vif intérêt son article et celui de M. Morlet sur les « Avocats ». La question si intéressante de l'enseignement des « Aveugles » a été traitée par M. Marion.

La partie scientifique n'est pas moins remarquable: les théories et les lois de « l'Attraction » ont été développées en détail par MM. Lecornu et Joanis; le lecteur lira avec plaisir l'explication scientifique des phénomènes de « l'Auréole boréale ».

La théorie « Atomatique » a été complètement exposée par M. Charles Girard; les chimistes sauront gré à M. Bourgoïn de son excellente étude sur « l'Azote » et ses nombreux dérivés. Enfin, tout le monde voudra lire les articles « Bacile » et « Bactéries » du Dr Trouessart, aussi bien qualifié que personne pour traiter ces questions microbiologiques qui révolutionnent la science et passionnent les esprits.

Ceux de nos lecteurs qui voudront prendre connaissance de cette magnifique publication n'auront qu'à en demander un spécimen (qui leur sera adressé gratuitement et franco) aux éditeurs Lami-rault et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, à Paris.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie: nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33 Paris.

Table with columns for financial instruments (e.g., Actions Orléans, Obligations) and their corresponding prices or values.

DERNIÈRE LOCALE

Monument Gambetta. — Le vice-président du Comité régional de la Ligue des Patriotes, a bien l'honneur de prier MM. les membres de la Ligue de vouloir bien se réunir le 1<sup>er</sup> novembre, à 2 h. du soir, sur le cours Vaxis pour se joindre à la municipalité de Cahors, qui a projeté de faire une manifestation au Monument Gambetta et au Monument des Mobiles.

Restitution. — M. Wilson vient d'adresser au ministre des finances la somme de 40,000 francs, somme supérieure au montant des franchises de toutes les lettres qu'il a pu écrire pendant les six années de son séjour à l'Élysée.

Une jolie Prime, donnée gratuitement par les pharmaciens, est l'Almanach des Pilules Suisses, 64 pages illustrées, bons mots, agréables passe-temps, l'art de lire dans la main, etc., etc.

La cause du Succès persistant des Pilules Suisses est démontrée par la lettre suivante:

Ain-el-Turck (Algérie) (Oran), le 8 juin 1887. — Veuillez m'envoyer 3 boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte; j'en prends depuis cinq ans; avant d'en faire usage, j'étais toujours souffrant, mais depuis que je m'en sers je me porte parfaitement. (Signature légalisée.) ARCHÉ. A. M. Hertzog, ph<sup>en</sup>, 28, rue de Grammont, Paris.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frictions.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein sénat: « A quoi bon les drogues? n'avons-nous pas la délicieuse Farine de santé REVALESCIERE Du Barry, qui guérit de tous les maux? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissant sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant: « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE Du Barry, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infailibles. »

M. le curé Comparet dit: « Dieu soit béni! La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit: « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande par la Maison Du Barry et C<sup>ie</sup>, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de: 2 fr. 25 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil. 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès; aussi « La REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôt dans cette ville: à Cahors, M. VINEL, droguiste.

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS, PLANTS GREFFÉS

Authenticité garantie. Prix très modérés. S'adresser à VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot). Envoi franco du prix-courant sur demande.

Advertisement for INJECTION BROU, featuring a graphic of a bottle and text describing its benefits for various ailments.



# MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 5 fr.
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis..... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis..... 7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

## GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

## A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

## EAU MINÉRALE NATURELLE

# VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :  
 GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.  
 HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.  
 CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.  
 HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.  
 Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire :  
 PARIS, 8, Boulevard Montmartre  
 EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE  
 Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUERISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

## \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

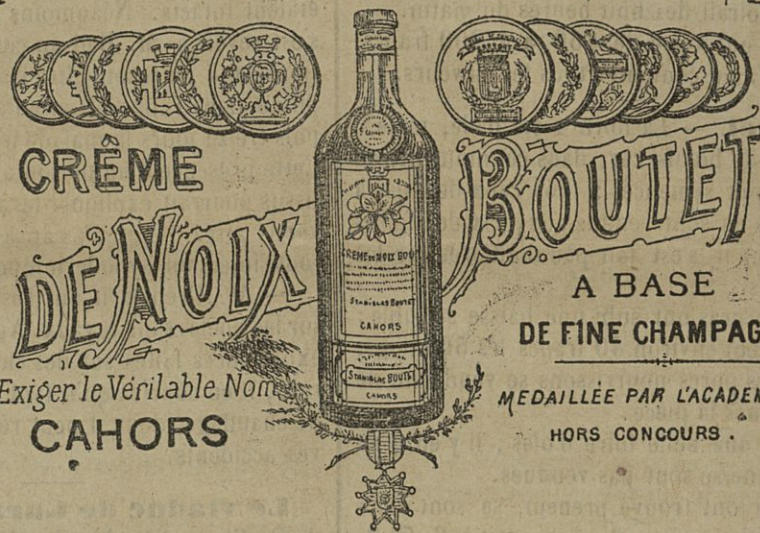
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONNE  
 Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins. — Le Flacon 5 fr.  
 EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

## Distillerie centrale du Quercy



Exiger le Véritable Nom

CAHORS

A BASE DE FINE CHAMPAGNE

MÉDAILLÉE PAR L'ACADEMIE HORS CONCOURS

Saison d'Hiver

Calorifère perfectionné chauffant tout l'Établissement

## THERMES

DE

CAHORS

Saison d'Hiver

Calorifère perfectionné chauffant tout l'Établissement

INSTITUT HYDROTHERAPIQUE

DU

## Docteur TEYSSÈDRE

CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS

A partir du 22 octobre, l'Établissement est chauffé dans toutes ses parties (couloirs, salle d'hydrothérapie, deshabilloirs, cabines de bains, etc.).

Un puissant Calorifère à air chaud, nouveau système, permet de maintenir une température régulière de 20 à 25 degrés centigrades.

## Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Établissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

### TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

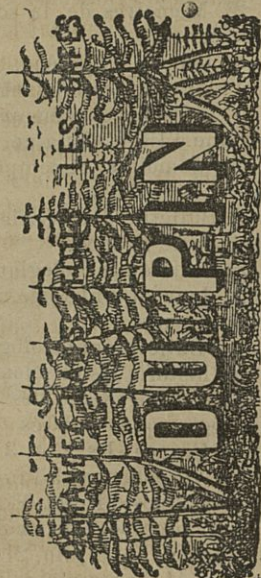
On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

CAHORS 1881  
 EXPOSITION  
 B. DOUCÈDE  
 Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

## LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN  
 Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.  
 Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.  
 On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron  
 Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter : Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeois de Dupin forment essentiellement

la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

